

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-055 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 28 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 21 mars 2024 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 56 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 68

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Jean-Marc RIGAUD (*jusqu'à la délibération n°2024-071*), Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO (*jusqu'à la délibération n°2024-066*), Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (*jusqu'à la délibération n°2024-045*), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (*jusqu'à la délibération n°2024-048*), Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Jean ROSET, Patrice MARTIN (*jusqu'à la délibération n°2024-056*), Denis JACQUEMIN, Gilberto GRECO, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2024-060*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON (*jusqu'à la délibération n°2024-062*), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO (*jusqu'à la délibération n°2024-062*), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN (*jusqu'à la délibération n°2024-064*), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Thierry DEROUBAIX (à Daniel FABRE), Gisèle LEVRAT (à Vincent MANCUSO), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ à partir de la délibération n°2024-046), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Maud CASELLA (à Emilie CHARMET).

Etaient excusés et suppléés : Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Nathalie MICOLAS (par Gilberto GRECO).

Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Sylviane BOUCHARD, Marcel JACQUIN, Bernard GUERS.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND.

Objet : Attribution de subventions 2024 aux associations sportives au titre de la saison 2023-2024 (écoles de sport labellisées)

VU l'avis favorable de la commission sport, jeunesse, solidarité du 7 mars 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mars 2024 ;

M. Jean-Pierre GAGNE, vice-président, rappelle que depuis 2010, une aide est réservée aux clubs dotés d'une école de sport labellisée.

Au vu des informations données par les associations et des certificats de labellisation, 15 écoles sont recensées cette année sur le territoire de la Communauté de communes, listées ci-dessous.

Sur proposition de la commission, le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE les attributions suivantes au titre des écoles de sport labellisées :

.../...

Nom association	Montant
Club de basket d'Ambérieu	800,00 €
Les fous du volant Ambarrois (badminton Ambérieu)	800,00 €
Ambérieu Natation Bugey Côtière	800,00 €
Club de hand Ambérieu Bugey	800,00 €
Ambérieu rugby club	800,00 €
Club d'escrime d'Ambérieu	800,00 €
Vélo club Ambérieu	800,00 €
Association Sportive des Cheminots d'Ambérieu-en-Bugey Tennis de Table	800,00 €
Club de foot de Lagnieu	800,00 €
Entente Meximieux Dagneux Plaine de l'Ain (Rugby)	800,00 €
Volley Club Meximieux	800,00 €
La Pétanque du Ban Thevenin (école de pétanque de Meximieux)	800,00 €
Côtière Meximieux Villieu (foot)	800,00 €
Club Nautique Serriérois	800,00 €
Le Réveil Ambérieu Gym	800,00 €
Total	12 000,00 €

- FIXE l'aide versée aux écoles de sport labellisées à hauteur de 800 € par club, soit un total de subventions de 12 000 euros.
- DIT que ces subventions seront versées au titre de l'exercice budgétaire 2024 de la CCPA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 avril 2024
Publiée le 05 AVR. 2024

Le Président, Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

